

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 16 février 2017 à 20h30 Salle communale  
Place de la mairie

**Nombre de conseillers en exercice** 19  
**Présents** 13  
**Votants** 15

L'an deux mille dix-sept, le 16 février, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de monsieur Philippe VOLPI, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal** : 10 février 2017.

**Présents** : Philippe VOLPI, Florence JAY, Bénédicte BESCHER, Emmanuel DELETRE, Claude SCHREIBER, Alain CARDON, Christelle PREVOST-WACH, Jérôme DURAND, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Renaud ARTRU, Didier LATOSI, Angèle SCHREIBER.

**Absents excusés** : Romuald CHRISTOUD (pouvoir donné à Florence JAY), Murielle BOYER (pouvoir donné à Bénédicte BESCHER).

**Absents** : Isabelle DESLOGES, Yves LONGO, Valérie DUPAS-COUTURE, Sébastien PETITDIDIER.

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DELETRE à l'unanimité.

### Compte-rendu des décisions du Maire

Date	Prestataire	Objet	Montant TTC en €
12/01/2017	PRESSE VERCORS	Attribution Marché Impression Bulletin Municipal	7216
17/01/2017	MIDALI	Travaux Réseaux Eaux Pluviales Rue des 4 Fontaines	2153,04
27/01/2017	ENTRE CIEL ET OCEAN	Spectacle Laser du 14 juillet 2017	3500
23/01/2017	APPRO VERT	Achat sel déneigement	1684,8
03/02/2017	MTG	Réparation fuites chaudière salle polyvalente	1540,03
06/02/2017	NOVAZION	Contrat de maintenance informatique écoles	1620

**Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/01/2017 à l'unanimité.**

### Délibérations :

➤ **Plan local d'urbanisme : transfert de compétence à la communauté de communes « Le Grésivaudan » / débat / délibération de principe**

L'article 136 de la loi ALUR prévoit le transfert automatique au 27 mars 2017 de la compétence « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » aux communautés de communes et communautés d'agglomération,

sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents la date du transfert.  
Ainsi, les communes qui souhaitent s'opposer au transfert de la compétence, doivent se prononcer entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Un débat et une présentation sur le PLUi ont été proposés au Conseil municipal.

Les élus souhaitent faire part de leur vote concernant cette prise de compétence même si le vote positif n'est pas requis au regard des termes de la loi ALUR.

**Pour le transfert automatique au 27 mars 2017 de la compétence « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » aux communautés de communes et communautés d'agglomération : 13 voix**

**Contre : 0**

**Abstentions : 2 (madame Florence Jay et monsieur Romuald CHRISTOUD par pouvoir)**

➤ **Convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan**

**Départ de monsieur Renaud ARTRU qui donne pouvoir à madame Michelle JOLLY.**

**Les présents : 12**

**Les votants : 15.**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention avec la communauté de communes « Le Grésivaudan » pour la mise à disposition de locaux pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs pour l'année 2017.

**AUTORISE** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tout avenant pouvant en découler et notamment un réajustement des montants ou une modification des locaux.

**AUTORISE** le maire à signer les conventions de renouvellement futures.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

➤ **Convention pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,  
Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré

**AUTORISE** le maire à signer la convention pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que tous documents ou avenants pouvant en découler.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

➤ **Subvention à l'association Karaté SHOTOKAN**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Alain CARDON, conseiller délégué aux associations,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** l'attribution d'un montant de 275 € à l'association Karaté SHOTOKAN.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.**

➤ **Subvention à l'association l'Echo de l'Alpe**

**Délibération reportée.**

➤ **Subvention à l'association nationale des anciens du maquis du Grésivaudan (ANAMG)**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 200 € à l'association nationale des anciens du maquis du Grésivaudan (ANAMG).

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

➤ **Divers.**

**SEANCE LEVEE à 21h50.**

**Affiché le 24/2/2017**

**Le maire,  
Philippe VOLPI**